

Vendredi 28 novembre 2003



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON N° 7
ET AVIS

DEUXIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

AFFAIRES COURANTES

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS

M. DYCK
M^{me} DRIEDGER
M^{me} MITCHELSON
M. GERRARD

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 6) — *Loi sur les services de police interterritoriaux/The Cross-Border Policing Act*

M^{me} la *ministre* ALLAN

(N° 9) — *Loi sur le Conseil de l'immigration du Manitoba/The Manitoba Immigration Council Act*

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 11) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba (protection des biens de l'État)/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act (Protection of Crown Assets)*

M. le *ministre* SELINGER

(N° 14) — *Loi sur l'obligation redditionnelle concernant la taxe sur l'essence (modification de la Loi sur la gestion des finances publiques)/The Gas Tax Accountability Act (Financial Administration Act Amended)*

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 15) — *Loi modifiant le Code de la route (pouvoirs de la police concernant les conducteurs dangereux et modifications diverses)/The Highway Traffic Amendment Act (Police Powers Respecting Unsafe Drivers and Miscellaneous Amendments)*

M. LOEWEN

(N° 205) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools/The Liquor Control Amendment Act*

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

REPRISE DU DÉBAT (CINQUIÈME JOUR)

M. JENNISSON propose que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la deuxième session de la trente-huitième législature du Manitoba.

Motion d'amendement de M. MURRAY :

Que la motion principale soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le gouvernement :

a) n'ait pas respecté les promesses qu'il a faites dans le discours du trône du 27 novembre 2002, notamment : de faire croître l'économie, d'améliorer les services de santé, d'ouvrir 1 000 nouveaux lots pour chalets et 1 000 nouveaux terrains de camping;

b) n'ait pas répondu efficacement aux préoccupations croissantes de la population concernant le crime organisé, y compris le fait que depuis novembre 2000, trente-sept meurtres et tentatives de meurtres liés aux bandes de motards ont eu lieu au Manitoba;

c) n'ait pas mis sur pied une stratégie économique à long terme visant à améliorer la très faible croissance du nombre d'emplois;

d) n'ait pas réagi comme il se devait de le faire à la crise de l'EBS et n'ait pas offert aux producteurs des programmes efficaces, ce qui a eu pour effet de menacer non seulement la stabilité du secteur du bétail mais aussi celle de tous les autres secteurs de l'économie du Manitoba qui en dépendent;

e) n'ait pas su reconnaître et favoriser l'importance du rôle que joue le secteur privé dans la croissance de l'économie de la province;

f) n'ait pas reconnu que l'équilibre budgétaire n'a été atteint qu'en raison de prélèvements importants dans les caisses d'Hydro-Manitoba et du Fonds de stabilisation des recettes;

g) n'ait pas amorcé un examen de la régionalisation des soins de santé;

h) n'ait pas mis sur pied une stratégie économique et fiscale à long terme visant à rendre compétitifs les taux d'imposition s'appliquant aux particuliers et aux entreprises;

i) n'ait pas élaboré une stratégie pour que deux tiers de tous les postes d'infirmières au Manitoba soient pourvus à plein temps d'ici au printemps 2004 tel qu'il s'était engagé à le faire;

j) n'ait pas respecté l'engagement qu'il avait pris de garantir l'accès aux études aux élèves ayant des besoins spéciaux;

et qu'il ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Motion d'amendement de M. GERRARD :

Que l'amendement soit amendé par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

L'Assemblée déplore de plus que le gouvernement :

1. se soit montré arrogant et méprisant envers les Manitobains depuis qu'il est arrivé au pouvoir;
2. n'ait rien prévu pour enrayer la pauvreté chez les enfants au Manitoba, province où le taux de pauvreté est le plus élevé au Canada, et en fasse porter la responsabilité au gouvernement fédéral;
3. n'ait pas été franc envers la population manitobaine concernant ses plans de réforme en matière de santé, ce qui a eu pour conséquence de semer le doute chez les patients et les fournisseurs de soins de santé et a provoqué des compressions au niveau des services et des emplois;
4. n'ait élaboré aucune stratégie environnementale visant à protéger la qualité de l'eau et le volume d'eau qui se déverse dans la province;
5. n'ait pas pris les mesures qui s'imposaient pour financer convenablement le système d'éducation afin qu'il réponde aux besoins de la population et de la main-d'œuvre de demain;

6. n'ait pas mis sur pied une stratégie efficace visant à répondre au problème croissant des activités criminelles des bandes et ainsi redonné de l'espoir et des possibilités d'avenir aux jeunes qui sont attirés dans ces bandes, et n'ait pas amélioré le système de justice afin de lui permettre de faire face efficacement à la situation.

(ouvert)

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 7) — *Loi sur la confiscation pénale de biens /The Criminal Property Forfeiture Act*
(imprimé)

M^{me} la *ministre* MELNICK

(N° 8) — *Loi modifiant la Loi sur l'aide à l'emploi et au revenu (prestataire unique d'aide pour les régions rurales et du nord du Manitoba)/The Employment and Income Assistance Amendment Act (One-Tier Assistance for Rural and Northern Manitoba)*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)
(imprimé)

M. le *ministre* SALE

(N° 10) — *Loi modifiant la Loi sur la Commission de régie du jeu/The Gaming Control Amendment Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)
(imprimé)

M. le *ministre* BJORNSON

(N° 13) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (programmes d'éducation appropriés)/The Public Schools Amendment Act (Appropriate Educational Programming)*
(imprimé)

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR LUNDI PROCHAIN

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 16) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba (refus de versement de prestations aux contrevenants)/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act (Denial of Benefits for Offenders)*

M. DERKACH

(N^o 207) — *Loi modifiant la Loi médicale/The Medical Amendment Act*

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent des comptes publics se réunira le lundi 1^{er} décembre 2003, à 18 h 30, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports suivants :

- Rapport du vérificateur provincial intitulé « Compliance and Special Audits » pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001
- Comptes publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2002 (volumes 1, 2 et 3)
- Rapport du vérificateur général sur l'enquête au sujet des artefacts disparus au musée d'anthropologie de l'université de Winnipeg — juin 2002
- Rapport annuel sur le fonctionnement du Bureau du vérificateur général pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2002
- Rapport du vérificateur général sur l'enquête concernant la municipalité rurale de St. Clements et sur l'examen de la comptabilité générale et des normes de présentation de l'information des municipalités au Manitoba, daté du mois de septembre 2002
- Rapport du vérificateur général — vérification de l'optimisation des ressources — daté du mois de septembre 2002
- Rapport du vérificateur provincial sur l'enquête concernant le centre d'apprentissage pour adultes The Program de la division scolaire Morris-Macdonald n^o 19 — septembre 2001
- Rapport du vérificateur provincial sur la gestion des commissions scolaires au Manitoba — octobre 2000

Le Comité permanent du développement social et économique se réunira le mardi 2 décembre 2003, à 18 heures 30, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les projets de loi dont il est saisi.

Le Comité permanent des comptes publics se réunira le vendredi 5 décembre 2003, à 10 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports suivants et les points qui n'auront pas été abordés le 1^{er} décembre 2003 :

- Rapport du vérificateur provincial — vérification de l'optimisation des ressources — daté du mois de décembre 2002
- Document intitulé « Auditor General's Report – Performance Reporting in Annual Reports – Current Practices Among Crown Entities » daté du mois de décembre 2002
- Rapport du vérificateur général — vérification des comptes publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2002
- Comptes publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2003 (volumes 1, 2 et 3)
- Rapport du vérificateur général intitulé « An Examination of RHA Governance in Manitoba » daté de janvier 2003
- Rapport du vérificateur général intitulé « Guide to Policy Development » daté de janvier 2003
- Rapport du vérificateur général intitulé « Dakota Tipi First Nation Gaming Commission and First Nation Gaming Accountability in Manitoba » daté de mars 2003